

Direction des Ressources Humaines, des
Assemblées et des Affaires Financières
Service : Affaires financières et Assemblées

Arrêté N°16-1933

abrogeant l'arrêté n° 16-0492 et portant habilitation à effectuer les contrôles dans les services et les établissements sociaux et auprès des bénéficiaires de l'aide sociale.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L133-2 et suivants ;
- VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L2324-2 et suivants ;
- VU la délibération de la Commission permanente en date du 25 novembre 2004 indiquant les modalités d'organisation des contrôles dans les services et les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- VU la délibération du Conseil Départemental n°CD_15_1001 en date du 2 avril 2015 constatant l'élection de Madame Sophie PANTEL en qualité de Présidente du Conseil Départemental ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les agents, dont les noms suivent, sont habilités à représenter la Présidente du Conseil Départemental devant toute instance où ils seraient appelés ou amenés à intervenir et à demander et effectuer tous les contrôles sur place ou sur pièces nécessaires à l'exercice de leurs missions, conformément au règlement départemental d'aide sociale :

- Mme Marie LAUZE, directrice générale adjointe de la Solidarité Sociale départementale à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- Mme Rachel OLLIVIER Directrice de la Maison départementale de l'Autonomie et directrice par intérim de la direction « Enfance Famille »
- Mme Catherine BONNET-DELMAS, médecin
- Mme Doina GHITULESCU, médecin

ARTICLE 2 : Dans le cadre des attributions dévolues à chacun des services de la solidarité départementale, les agents dont les noms suivent, sont habilités à représenter la Présidente du Conseil Départemental devant toute instance où ils seraient appelés ou amenés à intervenir et à demander et effectuer tous les contrôles sur place ou sur pièces nécessaires à l'exercice de leurs missions :

- Au titre de la Maison Départementale de l'Autonomie :
 - Mme Rachel OLLIVIER Directrice de la Maison départementale de l'Autonomie et directrice par intérim de la direction « Enfance Famille »
 - M. Anthony COLOMB, chef de service
 - Mme Christelle NOVAIS, responsable mission
 - M. Laurent FERRIER, tarificateur
 - Mme Julie COMBES, tarificateur
- Au titre des missions de la Direction Enfance-Famille
 - Mme Rachel OLLIVIER Directrice par intérim de la direction « Enfance Famille »
 - Mme Anne-Laure BARRAULT, puéricultrice
 - Mme Isabelle GRUHN, cheffe de service,
 - Mme Geneviève BUNEL, cheffe de service,
 - Mme Cécile HOUART, tarificateur
 - Mme Georgette SILVA-RODRIGUES, cheffe de service
- Au titre des missions de service du Lien Social
 - M. Yannick AGUILHON, directeur du lien social
 - Mme Céline BEAL, cheffe de service
 - M. Arnault LYOTARD, chef de service
 - Mme Cécile BAZARD-PIN, cheffe de service

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Mende, le 31 août 2016

La Présidente du Conseil Départemental,
Sophie PANTEL

